

# **RAPPORT ANNUEL**

## **2019**

## **I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 5**

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

## **II. LES COMPTES ANNUELS ..... 9**

### **Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

## **III. CERTIFICATION DES COMPTES ..... 16**

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

<b>I. LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
<b>PRESENTATION GENERALE</b>	<b>6</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INCITATION FINANCIERE POUR LE DEPART ANTICIPE A LA RETRAITE</b>	<b>6</b>
<b>PAIEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>STATISTIQUES</b>	<b>8</b>
<b>II. LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>9</b>
<b>LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT</b>	<b>11</b>
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	11
RESULTAT ET RESERVES	13
<b>ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE</b>	<b>14</b>
FAITS CARACTERISTIQUES	14
EVENEMENTS POST-CLOTURE	14
<b>ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>14</b>
PRINCIPES GENERAUX	14
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	14
<b>ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>15</b>
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	15
2 : DISPONIBILITES	15
3 : CAPITAUX PROPRES	15
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	15
<b>ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>15</b>
5 : CHARGES D'EXPLOITATION	15
6 : PRODUITS D'EXPLOITATION	15
<b>III. CERTIFICATION DES COMPTES</b>	<b>16</b>



# **I. LE RAPPORT DE GESTION**

## **PRESENTATION GENERALE**

La mairie de Fort-de-France propose à ses personnels un dispositif de départ à la retraite anticipée avec incitation financière, dont le financement est assuré dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce dispositif s'adresse aux agents titulaires et non titulaires, âgés de 60 ans et plus.

Ces départs à la retraite font l'objet d'un paiement sous forme de capital au profit des agents.

Pour réaliser cette opération, elle a sollicité la Caisse des Dépôts qui a accepté la gestion administrative et financière du dispositif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2002, dans le cadre d'une convention en date du 16 avril 2002 modifiée par une nouvelle convention en date du 26 janvier 2004.

Cette gestion est assurée par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, au sein de la Direction de la solidarité et des risques professionnels à l'établissement de Bordeaux.

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort-de-France qui indique à la Caisse des Dépôts les coordonnées du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

En contrepartie de ses prestations, la Caisse des Dépôts perçoit une rémunération représentant les frais engagés pour sa gestion.

Le dispositif est alimenté par la ville de Fort-de-France en fonction des besoins.

## **FINANCEMENT DE L'INCITATION FINANCIERE POUR LE DEPART ANTICIPE A LA RETRAITE**

La mairie de Fort-de-France a assuré le financement du fonds pour 2019 à hauteur de 2 102 463,68 €.

<b>DATE DE VERSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
28/03/2019	362 435,68
23/07/2019	74 349,43
25/07/2019	226 567,31
06/12/2019	8 007,47
30/12/2019	1 431 103,79
<b>Total</b>	<b>2 102 463,68 €</b>

## **PAIEMENTS**

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort-de-France qui indique à la Caisse des Dépôts les coordonnées bancaires et postales du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

Il s'agit d'un montant net, les retenues de cotisations sociales et les formalités fiscales étant assurées par la ville de Fort-de-France.

Le délai de la réalisation du paiement est fonction des disponibilités financières, qui sont en principe tenues en adéquation avec les besoins de financement.

Cependant, le versement du 30 décembre 2019 de 1 431 103,79 € a reporté sur 2020 les montants payés correspondants.

### **MONTANTS PAYES AU TITRE DE L INCITATION FINANCIERE DE DEPART A LA RETRAITE ANTICIPEE DE LA MAIRIE DE FORT DE FRANCE (en 2019)**

<b>MOIS</b>	<b>NOMBRE DE PAIEMENTS</b>	<b>MONTANTS</b>
MAI	10	325 555,47 €
JUILLET	8	300 916,74 €
DECEMBRE	2	8 007,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>634 479,68 €</b>

## **STATISTIQUES**

### FINANCEMENTS ET PAIEMENTS DES INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE DE 2002 A 2019

<b>FINANCEMENTS</b>	
<i>(en euros)</i>	
<b>année</b>	<b>montant</b>
2002	561 748,05
2003	2 878 531,00
2004	2 359 485,00
2005	816 937,00
2006	423 800,66
2007	407 347,85
2008	317 145,83
2009	969 569,85
2010	1 929 575,53
2011	1 217 542,38
2012	664 278,03
2013	448 702,96
2014	773 126,76
2015	1 101 819,77
2016	1 137 164,92
2017	539 493,36
2018	1 843 272,12
2019	2 102 463,68
<b>Total</b>	<b>20 492 004,75</b>

<b>PAIEMENTS</b>		
<i>(en euros)</i>		
<b>année</b>	<b>nombre</b>	<b>montant</b>
2002	27	411 153,00
2003	169	3 010 708,00
2004	90	2 305 926,00
2005	37	831 039,00
2006	20	432 887,34
2007	19	353 098,84
2008	20	375 863,22
2009	44	904 307,65
2010	73	1 929 575,53
2011	37	1 187 921,65
2012	25	693 898,76
2013	30	505 397,35
2014	33	716 432,37
2015	25	839 576,84
2016	47	1 440 838,54
2017	18	538 116,95
2018	56	1 840 098,03
2019	20	634 479,68
<b>Total</b>	<b>790</b>	<b>18 951 318,75</b>

## **II. LES COMPTES ANNUELS**



**LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT**

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

**BILAN ACTIF**

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2019	2018
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT		1 776 238	365 631
Créances et comptes rattachés	1	314 660	362 436
Subvention à recevoir		314 660	362 436
Disponibilités	2	1 461 578	3 196
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 776 238</b>	<b>365 631</b>

**BILAN PASSIF**

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>	<b>29 055</b>	<b>40 054</b>
Report à nouveau		40 054	1 957
Résultat de l'exercice		(10 999)	38 098
<b>DETTES</b>		<b>1 747 183</b>	<b>325 577</b>
<b>Dettes et comptes rattachés</b>	<b>4</b>	<b>1 747 183</b>	<b>325 577</b>
Prestataires charges à payer		1 745 763	325 555
Frais de gestion à payer		1 420	22
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 776 238</b>	<b>365 631</b>

## COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2019	2018
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5</b>	<b>2 065 687</b>	<b>1 777 918</b>
Prestations sociales		2 054 688	1 774 585
Prestations sociales		2 054 688	1 774 585
Charges externes		10 999	3 333
Frais administratifs		10 999	3 333
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 065 687</b>	<b>1 777 918</b>

## COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2019	2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>	<b>2 054 688</b>	<b>1 816 015</b>
Financement		2 054 688	1 816 015
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 054 688</b>	<b>1 816 015</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(10 999)</b>	<b>38 098</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 054 688	1 816 015
Financement	2 054 688	1 816 015
CHARGES D'EXPLOITATION	2 065 687	1 777 918
Prestations sociales	2 054 688	1 774 585
Prestations sociales	2 054 688	1 774 585
Charges externes	10 999	3 333
Frais administratifs	10 999	3 333
<b>A - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 999)</b>	<b>38 098</b>
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
<b>B - RESULTAT FINANCIER</b>		
<b>C - RESULTAT COURANT (A+B)</b>	<b>(10 999)</b>	<b>38 098</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<b>D - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 054 688</b>	<b>1 816 015</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 065 687</b>	<b>1 777 918</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)</b>	<b>(10 999)</b>	<b>38 098</b>

### RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2019	2018	2017	2016	2015
Report à nouveau	40 054	1 957	5 128	49 730	52 833
Résultat de l'exercice	(10 999)	38 098	(3 171)	(44 602)	(3 103)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>29 055</b>	<b>40 054</b>	<b>1 957</b>	<b>5 128</b>	<b>49 730</b>

Le résultat déficitaire, d'un montant de 10 999 € sera affecté au compte de report à nouveau.

## **ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE**

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Néant.

### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant.

## **ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **PRINCIPES GENERAUX**

La comptabilité du Fonds de la mairie de Fort-de-France (FMFF) est tenue conformément aux dispositions du plan comptable général.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par le FMFF est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

### **REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES**

#### **Frais de gestion**

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FMFF des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

En application de l'article 4 de la convention du 26 janvier 2004, la rémunération de la Caisse des Dépôts est limitée à 0,70 % du montant des prestations versées au cours de l'exercice.

La Cour des comptes a recommandé l'application de la TVA sur le montant des frais administratifs. Cette recommandation a été mise en œuvre à compter de l'exercice 2012.

## **ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN**

### **1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES**

Les produits restants à recevoir pour 2019 de la mairie de Fort-de-France sont de 314 660 €.

### **2 : DISPONIBILITES**

Les disponibilités importantes au 31/12/2019, et qui s'élèvent à 1 461 578 €, s'expliquent par un financement reçu tardivement le 30/12/2019 pour 1 431 104 €. Cela a entraîné un décalage des paiements de l'incitation financière aux bénéficiaires début 2020.

### **3 : CAPITAUX PROPRES**

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds (29 055 €).

### **4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES**

Elles sont composées des charges à payer sur prestations 2019 pour 1 745 763 € qui seront versées début janvier 2020 ainsi que du reliquat des frais administratifs 2019 à payer pour 1 420 €.

## **ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **5 : CHARGES D'EXPLOITATION**

Elles sont composées :

- de prestations versées au cours de l'exercice qui s'élèvent à 308 924 € et qui correspondent aux paiements de 10 dossiers pour l'année 2019 (contre 45 dossiers en 2018),
- de prestations à payer concernant 51 dossiers pour un montant de 1 745 764 €,
- des frais administratifs de 10 999 € pour l'exercice 2019.

Le montant total payé par le fonds en 2019 au titre de l'incitation financière de départ à la retraite anticipée représente 634 480 € (20 dossiers) :

- 308 924 € au titre de 2019
- 325 555 € au titre de 2018.

### **6 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le financement du fonds est assuré par la mairie de Fort-de-France.

Le montant de 2 054 688 € comptabilisé durant l'exercice correspond à quatre versements reçus pour des dossiers 2019 pour un montant de 1 740 028 €, et à un financement à recevoir de 314 660 €.

En 2019, le financement total versé par la mairie de Fort-de-France s'élève à 2 102 464 € dont :

- 1 740 028 € au titre de 2019
- 362 436 € au titre de 2018.

### **III. CERTIFICATION DES COMPTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations relative au FMFF au 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à  
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente  
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du  
FMFF du 31 décembre 2019 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des  
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du FMFF et ont été arrêtés sous la  
responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations le 26 mai 2020 sur la  
base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise  
sanitaire liée au Covid-19.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif  
d'exprimer une opinion sur les comptes du FMFF dans leur ensemble mais porte sur  
des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice  
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément  
aux conventions de gestion, les comptes du FMFF tenus par la Direction des  
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent  
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les  
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du FMFF et des rôles  
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la  
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la  
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les  
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité  
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par  
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus  
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un  
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les  
dirigeants ou les employés de la Société.

LES COMPTES ANNUELS  
CERTIFICATION DES COMPTES

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PRICewaterhouseCOOPERS  
AUDIT

Cyrille Dietz



MAZARS

Pascal Parant



François Lembezat

